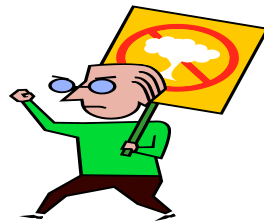




La lettre des psychologues



n°14, mai 2012



Sites hautement recommandables

ufmict@sante.cgt.fr

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

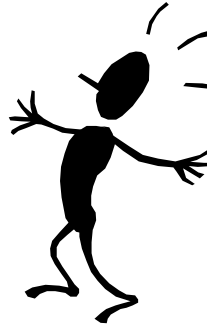


UNE 1^{ère} VICTOIRE !

Finalisation des négociations avec la DGOS
Après 2 ans de contestation et une année de négociation,
le nouveau décret, la nouvelle circulaire et la nouvelle fiche métier
sont publiés !

- **décret psychothérapeute du 7 mai 2012** : tous les psychologues qui ont fait 2 mois de stage en établissement sanitaire ou médico-social peuvent prétendre d'emblée au titre
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025823878&dateTexte=&categorieLien=id>
- **Nouvelle fiche métier** : Elle fera partie du répertoire des métiers réactualisé, publié courant 2012. Elle est adossée à la nouvelle circulaire du 30 avril 2012. Incluse dans la famille social, éducatif et psychologie, et non plus dans la famille soins. Elle réintroduit la pratique de la psychothérapie
- **Circulaire du 30 avril 2012** : elle abroge celle du 4 mai 2010, apporte de nombreuses satisfactions et ouvre des perspectives en terme d'organisation.
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/05/cir_35176.pdf

NOUVELLE CIRCULAIRE DU 30 AVRIL 2012 QUOI DE MIEUX ?



- **RECRUTEMENT** : LA TITULARISATION DOIT DEMEURER LA RÈGLE, QUITTE À REGROUPER DES TEMPS PARTIELS AU-DELÀ MÊME DE L'ÉTABLISSEMENT. DEUX PSYCHOLOGUES PRÉSENTS DANS LE JURY. PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES FICHES DE POSTE, À L'ANALYSE DES BESOINS EN RECRUTEMENT,...
- **FIR** : RAPPEL DE SON OBLIGATION ; LIÉ AU MÉTIER ET NON PLUS AU STATUT ; NÉCESSITÉ D'UN RENDRE COMPTE ; ATTRIBUÉ À TOUS, TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR MISSIONS PÉRENNES, SEULS SONT EXCLUS LES CONTRATS DE REMPLACEMENT CONGÉ DE MALADIE, MATERNITÉ,...
- ([HTTP://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=LEGITEXT000006068965&DATETEXTE=VIG](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068965&dateTexte=VIG))
- **ORGANISATION DE LA PROFESSION (CI-DESSOUS)** :

ORGANISATION DE NOTRE PROFESSION

Son but : donner à notre profession une place forte sur la scène institutionnelle



Une proposition d'organisation de la profession, qui se décline selon deux modèles. L'expérimentation se fera dans des établissements volontaires. Un suivi est prévu sur les deux années à venir dans le cadre d'une commission composée entre autre, de représentants des syndicats.

Elle comporte 3 volets :

- **Clinique** : élaboration d'un projet psychologique d'établissement et d'un bilan d'activité annuel
- **Formation/recherche** : formation des étudiants en psychologie et des autres professionnels, veille scientifique, information scientifique, recueil des besoins de formation.
- **Administratif** : participation aux tâches afférentes au recrutement, à la notation (ex : participation à l'écriture d'une fiche pertinente pour notre profession).

A SUIVRE DE PRES...

Prochaine étape: LES SALAIRES



Nous revendiquons :

- *Salaires* : alignement sur les professeurs certifiés avec pour référence la revalorisation des enseignants en février 2012, début de carrière à 2000€ brut, recommandation d'alignement automatique contractualisé lors des négociations.
- *Quota promus/promouvables* : fixé lors des pourparlers à 12% pour 3 ans.

Si nous n'obtenons pas satisfaction maintenant, nous poursuivrons notre lutte en déplaçant la manifestation devant le ministère du budget et nous négocierons jusqu'à obtenir gain de cause !

Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à u@nicet@sante.cgt.fr
Si vous la recevez par un intermédiaire,
nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière